



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

### MASCULINES JEUNES

### SAISON 2022/2023

### PROCES VERBAL N° 26

---

Réunion Plénière du mardi 30/05/2023

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Serge COLARD- Alain DELEPINE- Freddy TELLIER- Vincent ALVAREZ- Luc DUVAL

Absent excusé : Hakli DAHMANE

---

#### **Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023**

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréer.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

---

#### **Information aux clubs**

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr) ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

---

**Appel des décisions** : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

---

**Homologation des rencontres** : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

---

#### **Utilisation de la FMI**

**La CDCMJ rappelle aux clubs que l'usage de la FMI est obligatoire, merci de préciser sur la feuille de match de remplacement, les raisons de la non-utilisation**

L'absence de réseau ou de connexion ne sont pas des raisons valables, un guide d'utilisation est à



vosre disposition sur le site du DFSM dans la rubrique « Documents, Aides aux clubs ».

**A titre exceptionnel**, en remplacement de la FMI vous devez utiliser une feuille papier conforme à la Catégorie, cette feuille doit être correctement renseignée (avant le début de la rencontre) et envoyée au **District dans les meilleurs délais** (les photos, non exploitables ne seront pas prises en compte) La commission infligera, aux clubs qui n'observent pas ces directives, les sanctions en vigueur.

---

### **Procès-verbal de réunion :**

En l'absence d'observations les procès-verbaux n°24 et n° 25 sont adoptés à l'unanimité .

---

### **Dossiers en retour de la commission départementale des règlements et contentieux**

Rencontre du 04/03/2023

#### **U18 D1 Poule C**

Match n° 25662416 : ST ROMAIN DE COLBOSC AC 21 / RC HAVRAIS 21

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son annexe du procès-verbal N°18 du 05 mai 2023 publié le 11 mai 2023.

La commission donne match perdu par pénalité (0 point) au ST ROMAIN DE COLBOSC AC 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le RC HAVRAIS 21 sur le score de 3 buts à 0.

### **Dossiers en retour de la commission départementale de discipline**

Rencontre du 04/03/2023

#### **U18 D1 Poule C**

Match n° 25662416 : ST ROMAIN DE COLBOSC AC 21 / RC HAVRAIS 21

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale de discipline procès-verbal N°54 du 23 mars 2023 publié le 29 mars 2023.

La commission donne match perdu par pénalité pour faits disciplinaires (0 point) au RC HAVRAIS 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier ST ROMAIN DE COLBOSC 21 sur le score de 3 buts à 0.

### **Rectificatifs**

#### **U15 D2 Poule E**

Rencontre du 25/03/2023

Match n° 25663506 : AS ST ADRESSE BUT 1 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 1

La commission confirme que le score du match est de 4 à 0 en faveur de l' AS ST ADRESSE BUT .

---

## **CHAMPIONNATS U18**

### **Journée 06 du 18/03/2023**

Rencontre disputée le 29/04/2023

Match n° 25662721 : CAUX FC 21 / US LILLEBONNAISE 22



La commission inflige au CAUX FC une amende de 20€ pour feuille de match non transmise dans les délais après la rencontre

### **Journée 03 du 06/05/2023**

#### **U18 D2 Poule A**

Match n° 25662448 : JS ST NICOLAS BETHUNE 22 / NEUVILLEAC 21

Forfait non déclaré du club de la JS ST NICOLAS BETHUNE 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à la JS ST NICOLAS BETHUNE 22 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier NEUVILLE AC (21) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à la JS ST NICOLAS DE BETHUNE une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

#### **U18 D2 Poule D**

Match n° 25662585 : US DE BOLBEC 21 /AS FAUVILLAISE 22

Match arrêté à la 82<sup>ème</sup> minute

Rencontre en attente d' homologation dossier transmis à la commission départementale de l'arbitrage

La commission inflige à l'US DE BOLBEC une amende de 20€ pour feuille de match non transmise dans les délais après la rencontre

#### **U18 D2 Poule E**

Match n° 25662661 : RC DU PORT DU HAVRE 21 / CA HARFLEUR BEAULIEU 21

Rencontre en attente d' homologation dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux.

Match n° 25662663 : OH TREFILERIE-NEIGES 21 / ENT USE-FC MANEGLISE 21

La commission inflige une amende de 10€ à l' OH TREFILERIE-NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **CRITERIUM U18 à 8 Poule A**

Match n° 25739751 : AJ CAULLE BOSC HARD 21 / US LUNERAYSIENNE 22

Forfait non déclaré du club de US LUNERAYSIENNE 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l' US LUNERAYSIENNE 22 sur le score de 0 but à 3 avec 0 Point, pour en faire bénéficier l' AJ CAULLE BOSC HARD 21 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l' US LUNERAYSIENNE une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 25739752 : AS GOURNAY FOOTBALL 22 /ASL RAMPONNEAU FECAMP 21

Forfait déclaré du club de l'AS GOURNAY FOOTBALL 22 par mail du 05/05/2023 à 16h55

- La Commission jugeant en 1ère instance :



Donne match perdu par forfait au club de l'AS GOURNAY FOOTBALL 22 sur le score de 0 but à 3 Avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ASL RAMPONNEAU FECAMP 21 sur le score de 3 buts à 0.

- La commission inflige à AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

### **Journée 04 du 13/05/2023**

#### **U18 D1 Poule C**

Match n°25662408 : RC HAVRAIS 21 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 22

La commission inflige une amende de 10€ au RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **U18 D2 Poule A**

Match n° 25662455 : ENT- ESV-TOURVILLE 21 / ES JANVALAISE 21

La commission inflige une amende de 10€ à ENT- ESV-TOURVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **U18 D2 Poule B**

AS MADRILLET CHATEAU BLANC 22/ENT.LONDINIÈRES-NEUFCHATEL 22

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **U18 D2 Poule D**

Match n° 25662590 : USF FECAMP 22 / STADE VALERIQUEAIS 21

Forfait déclaré du STADE VALERIQUEAIS 21 par mail du 12/05/2023 à 13h05

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au STADE VALERIQUEAIS 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 Point pour en faire bénéficier l'USF FECAMP 22 sur le score de 3 buts à 0.

- La commission inflige au STADE VALERIQUEAIS une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

-

Match n° 25662591 : AS FAUVILLAISE 22 / US DOUDEVILLAISE 22

La commission inflige une amende de 10€ à l'US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### **U18 D2 Poule E**

Match n° 25662665 : CA HARFLEUR BEAULIEU 21 /AS DE MONTIVILLIERS 22

Forfait déclaré du CA HARFLEUR BEAULIEU 21 par mail du 12/05/2023 à 14h44

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au CA HARFLEUR BEAULIEU 21 sur le score de 0 but à 3 Avec 0 point, pour en faire bénéficier l' AS DE MONTIVILLIERS 22 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au CA HARFLEUR BEAULIEU une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.



### U18 D2 Poule F

Match N° 25662710 : FC TOTES 21 / O.PAVILLAIS

La commission inflige une amende de 20€ pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage

Match n° 25662709 : FC LE TRAIT DUCLAIR 22 / US LILLEBONNAISE 22

La commission inflige une amende de 10€ au FC LE TRAIT DUCLAIR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de licence assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à l'US LILLEBONNAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de licence assistant 2)

### CRITERIUM U18 à 8 Poule A

Match n° 25739753 : ASL RAMPONNEAU FECAMP 21 /AJ CAULLE BOSC HARD 21

Forfait déclaré de l' AJ CAULLE BOSC HARD 21 par mail du 11/05/2023 à 08h45

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l' AJ CAULLE BOSC HARD (21) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ASL RAMPONNEAU FECAMP (21) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l' AJ CAULLE BOSC HARD une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n° 25739755 : FC BARENTINOIS 22 / FC LOUVETOT 21

Forfait non déclaré du FC BARENTINOIS 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de FC BARENTINOIS (22) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC LOUVETOT 21 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à FC BARENTINOIS une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

\*\*\*\*\*

## CHAMPIONNATS U15

### Journée 07 du 25/03/2023

#### U15 D2 Poule E

Rencontre du 25/03/2023 reportée au 29/04/2023

Match n° 25663505 : US ST THOMAS 1 / ES DU MONT GAILLARD 3

La commission inflige à l'US ST THOMAS une amende de 20€ pour feuille de match non transmise dans les délais après la rencontre



### **Journée 02 du 08/04/2023**

#### **U15 D2 Poule D**

Rencontre du 08/04/2023 reportée au 20/05/2023

Match n° 25663435 : MAISON DE QUARTIER GRIEU 1 / ST AUBIN FC 1

La commission inflige une amende de 10€ à MAISON DE QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match)

La commission inflige une amende de 10€ à MAISON DE QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

### **Journée 08 du 01/04/2023**

#### **CRITERIUM U15 à 8 Poule B**

Rencontre du 01/04/2023 reportée au 20/05/2023

Match n° 25689581 : AC BRAY EST FORGES 1 / US ST JACQUES DE DARNETAL 1

Forfait non déclaré de l' US ST JACQUES DE DARNETAL (1) par mail du 20 mai 2023 à 11h56

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de de US ST JACQUES DE DARNETAL (1) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AC BRAY EST FORGES 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'US ST JACQUES DE DARNETAL une amende de 111€ pour forfait non déclarer en application des droits de pénalité du DFSM.

### **Journée 03 du 06/05/2023**

#### **U15 D1 Poule B**

Match n° 25663219 : ROUEN SAPINS FC 1 / CAUDEBEC ST PIERRE FC 1

La commission inflige une amende de 10€ à ROUEN SAPINS FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 25663221 : STADE DE SOTTEVILLE CC 1 / US MESNIL-ESNARD FRA 1

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence numéro de match)

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ à l'US MESNIL ESNARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### **U15 D2 Poule B**

Match n° 25663347 : FC DU NORD OUEST 1 / ENT USDV-USAT 1

Forfait déclaré du club de l'ENT USDV-USAT 1 par mail du 05/05/2023 à 08h54

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'ENT USDV-USAT 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC DU NORS OUEST 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'ENT USDV-USAT une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.



### U15 D2 Poule C

Match n° 25663396 : AL DEVILLE MAROMME 3 / GRPT EFECOC 2

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence identité assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ au GRPT EFECOC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

### U15 D2 Poule E

Match n° 25663486 : CA HARFLEUR BEAULIEU 1 / SAFRAN NORMANDIE SPORT 1

La commission inflige une amende de 10€ au CA HARFLEUR BEAULIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

### U15 D2 Poule F

Match n° 25663531 : USF FECAMP (3) / AC ST ROMAIN DE COLBOSC (1)

La commission inflige une amende de 10€ à l'USF FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

### CRITERIUM U15 à 8 Poule A

Match n° 25694758 : JS ST LEONARD 76 3 / FC BREAUTE BRETTEVILLE 1

La commission inflige une amende de 10€ à la JS ST LEONARD 76 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

### CRITERIUM U15 à 8 Poule B

Match n° 25689556 : FC TOURVILLE RIVIERE (1) / STAUBIN FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match n° 25689559 : FC SOMMERY 1 / AS GOURNAY FOOTBALL 2

Forfait non déclaré de l' AS GOURNAY FOOTBALL (2)

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'AS GOURNAY FOOTBALL (2) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le FC SOMMERY 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

### CRITERIUM U15 à 8 Poule C

Match n° 25701615 : US LUNERAYSIENNE 2 / CS GRAVENCHON 2

Forfait non déclaré du club de CS GRAVENCHON 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de CS GRAVENCHON (2) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'US LUNERAYSIENNE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à CS GRAVENCHON 2 une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM.



### **Journée 04 du 13/05/2023**

#### **U15 D2 Poule A**

Match n° 256632277 : JSF 1 / FC TOTES 1

La commission inflige une amende de 10€ à la JSF pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### **U15 D2 Poule C**

Match n° 25663400 : AS MADRILLET CHATEAU BLANC 1/ CMS OISSEL 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **U15 D2 Poule H**

Match n° 25663699 : S DE GRAND QUEVILLY 1 / GRAND QUEVILLY FC 3

La commission inflige une amende de 10€ au ST DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

#### **CRITERIUM U15 à 8 Poule A**

Match n° 25694763 : AS DE MONTIVILLIERS 2 / JS ST LEONARD 76 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par pénalité à l' AS MONTIVILLIERS 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour feuille de match non rédigée avant la rencontre.
- Donne match perdu par pénalité la JS ST LEONARD 76 (1) sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour feuille de match non rédigée avant la rencontre.
- La commission inflige à l'AS DE MONTIVILLIERS une amende de 100€ pour non-respect des règlements en application des droits de pénalités du DFSM.
- La commission inflige à la JS ST LEONARD 76 une amende de 100€ pour non-respect des règlements en application des droits de pénalités du DFSM.

#### **CRITERIUM U15 à 8 Poule B**

Match n° 25689561 : FC BOOS 1 / GRPT MOULIN ECALLES 2

Forfait déclaré du club du GRPT MOULIN ECALLES 2 par mail du 12/05/2023 à 09H10

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de GRPT MOULIN ECALLES sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier FC BOOS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au GRPT MOULIN ECALLES une amende de 74€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.
- 

Match n° 25689562 : ST AUBIN FC 1 / A HOULMOISE BOND FC 2

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### **CRITERIUM U15 à 8 Poule C**

Match n° 25701619 : ENT S MONTIGNY-VAUP 1 / FC BARENTINOIS 1





La commission inflige une amende de 10€ à ENT S MONTIGNY-VAUP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n° 25701620 : CANY FC 1 / ENT -FC GRUCHET - TAC 1

La commission inflige une amende de 10€ à l' ENT FC GRUCHET – TAC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

## **CHAMPIONNATS U13**

### **Journée 03 du 18/03/2023**

#### **U13 D4 Poule H**

Match N° 25702595 : OLYMPIA'CAUX FOOT 6/SAFRAN NDIE SPORTS 1

Match traité en retard en raison d'un problème informatique

Forfait déclaré de SAFRAN NDIE SPORTS 1

La commission jugeant en premier ressort :

- Donne match perdu à SAFRAN NDIE SPORTS 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'OLYMPIA'CAUX 6
- Inflige une amende de 66€ à SAFRAN NDIE SPORTS en application des droits de pénalité du DFSM

### **Journée 06 du 06/05**

#### **U13 D3 Poule A**

Match N° 25701892 : ES JANVALAISE 1/US LONDINIÈRES 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'AS LONDINIÈRES 1, la commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'AS LONDINIÈRES sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l' AS JANVALAISE 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 99€ à l'US LONDINIÈRES pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM

#### **U13 D3 Poule B**

Match N°25701923 : GRPT CAUX et SCIE 1/AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2

Forfait déclaré de l'AS SASSETOT-THEROULDEVILLE 2

La commission jugeant en premier ressort :

- Donne match perdu à l'AS SASSETOT-THEROULDEVILLE 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le GRPT CAUX et SCIE 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 66€ à l'AS SASSETOT-THEROULDEVILLE 2 en application des droits de pénalité du DFSM

#### **U13 D3 Poule E**

Match N° 25702099 AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2 – CMS OISSEL 2

La commission inflige une amende de 10 € au CMS OISSEL 2 pour insuffisance dans

La rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)



#### U13 D3 Poule G

Match N° 25702250 :US ST THOMAS 1/CS.SERVI.MUNICIPAUX LE HAVRE 4

La commission inflige une amende de 10€ au CS SERV.MUNICIPAUX LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### U13 D3 Poule H

Match N° 25702331 :AS ST ADRESSE BUT 1/US EPOUVILLE 1

La commission inflige une amende de 10€ à l'US EPOUVILLE 1 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule A

Match N°25702358 :FC NEUFCHATEL EN BRAY 1/JSF 3

La commission inflige une amende de 10€ à la JSF 3 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule B

Match N°25729522 :CA LONGUEVILLAIS 1/FC TOTES 2

La commission inflige une amende de 10€ au FC TOTES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match N° 25729523 : JSF 2 /US LUNERAYSIENNE 3

Forfait déclaré de l'US LUNERAYSIENNE 3

La commission jugeant en premier ressort :

- Donne match perdu à l'US LUNERAYSIENNE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier la JSF 2 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 66€ à l'US LUNERAYSIENNE en application des droits de pénalité du DFSM

#### U13 D4 Poule D

Match N°25702443 : AS OURVILLAISE 1/AS FAUVILLAISE 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS OURVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule J

Match N°25702676 : AS LONDAISE 1/ST AUBIN FC 3

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule N

Match N°25702902 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2/AS GOURNAY FOOTBALL 1

La commission inflige une amende de 10€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence éducateur)

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS GOURNAY FOOTBALL 1 pour insuffisance dans la



rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

### U13 D4 Poule O

Match N° 25702943 : CA HARFLEUR BEAULIEU 2/RC HAVRAIS 4

Constatant l'absence sur le terrain du RC HAVRAIS 4, la commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au RC HAVRAIS 4 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le CA HARFLEUR BEAULIEU 2 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 99€ au RC HAVRAIS pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM

### Journée 07 du 13/05

#### U13 D1 Poule A

Match N°25674506 : JS ST NICOLAS BETHUNE 1/ ECOLE DE FOOT ELBEUF 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 1, la commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier la JS ST NICOLAS BETHUNE 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 99€ à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM
- 

#### **Application de l'article 5 des règlements des compétitions du DFSM**

Match n° 25701803 du 13/05/2023 U13 D3 Poule C : ECOLE DE FOOT ELBEUF 2 / CO CLEON 2.

Par suite du forfait de l'équipe de l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 1 en championnat U13 D1 Poule A (voir ci-dessus).

La commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort : Considérant l'article 5 des règlements des compétitions du DFSM qui stipule que le forfait d'une équipe supérieure entraîne, le jour de ce forfait, celui de toutes les équipes inférieures du club, dans la même catégorie d'âge.

Toutefois, s'il est reconnu que ne figure pas dans les équipes inférieures aucun joueur ayant participé à deux des trois derniers matchs de l'équipe dite supérieure et déclarée forfait, cette mesure ne sera pas appliquée.

Considérant que les trois dernières rencontres de l'ECOLE DE FOOT ELBEUF 1 sont :

Le 01/04/2023 ECOLE DE FOOT ELBEUF 1 / GRAND QUEVILLY FC 1

Le 05/04/2023 CMS OISSEL / ECOLE DE FOOT ELBEUF 1

Le 06/05/2023 ECOLE DE FOOT ELBEUF 1/FUSC BOIS GUILLAUME

Constatant que les joueurs suivants : PETIT Timéo (licence n°2547962562) MENDY Lamine (licence n°2548105751) inscrits sur la feuille de match de la rencontre de U13 D2 Poule C citée en rubrique ont participé à deux des rencontres de l'équipe ECOLE DE FOOT ELBEUF 1 lors des 3 rencontres précédentes. PETIT Timéo (6/05,5/04) MENDY Lamine (6/05,1/04)

Pour ce motif, la commission :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à ECOLE DE FOOT ELBEUF 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CO CLEON 2 sur le score de 3 buts à 0.



- Inflige une amende de 100€ à l' ECOLE DE FOOT ELBEUF pour non-respect des règlements des compétitions du DFSM.

#### U13 D2 Poule C

Match N°25701805 : STADE DE GD QUEVILLY 1 – GD QUEVILLY FC 2

Rencontre en attente d'homologation , réserves posées par le STADE DE GD QUEVILLY, dossier transmis à la commission des règlements et contentieux

#### U13 D3 Poule C

Match N° 25701945 LE TRAIT DUCLAIR FC 1/ AS ST PIERRE DE VARENCEVILLE 1

Forfait déclaré de l' AS ST PIERRE DE VARENCEVILLE 1

La commission jugeant en 1 er ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à l' AS ST PIERRE DE VARENCEVILLE 1

Sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier au LE TRAIT DUCLAIR FC sur le score de 3 buts

- À 0 Inflige une amende de 66 € à l' AS ST PIERRE DE VARENCEVILLE en applications des droits

De pénalités du DFSM.

#### U13 D3 POULE D

Match N° 25701998 : GCO BIHORELLAIS 2/O.DARNETAL 1

Rencontre en attente d'homologation , dossier transmis à la commission départementale de l'arbitrage

#### U13 D3 Poule E

Match N°25702100 :CMS OISSEL 2/AL DEVILLE MAROMME 3

La commission inflige une amende de 10€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match N° 25702101 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 2/ AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2

Rencontre en attente d'homologation , réserves posées par le FC ST ETIENNE DU ROUVRAY dossier transmis à la commission départementale des règlements et contentieux

Match N°25702102 :ST AUBIN FC 1/ECOLE DE FOOT ELBEUF 3

La commission inflige une amende de 20€ à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour insuffisance dans la feuille d'arbitrage (absence éducateur et assistant 2)

#### U13 D3 Poule G

Match N° 25702254 LE HAVRE AC 4/ ES DU MONT GAILLARD 3

La commission inflige une amende de 10 € à ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque assistant 2)

#### U13 D3 Poule H

Match N°25702336 :SC OCTEVILLE SUR MER 2/AS ST ADRESSE BUT 1



Forfait déclaré de l'AS ST ADRESSE BUT 1

La commission jugeant en premier ressort :

- Donne match perdu à l'AS ST ADRESSE BUT 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SC OCTEVILLE SUR MER 2 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 66€ à l'AS ST ADRESSE BUT en application des droits de pénalité du DFSM

#### U13 D4 Poule C

Match N° 25702419 :GRPT DE ST MAURICE 2/FC FREVILLE BOUV.SIVOM 2

La commission n'a pas reporté ce match , les 2 équipes étaient absentes sur le terrain et n'ont pas disputé le match.

Constatant l'absence sur le terrain des équipes GRPT DE ST MAURICE 2 et FC FREVILLE BOUV.SIVOM 2, la commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu aux équipes de GRPT DE ST MAURICE 2 et FC FREVILLE BOUV.SIVOM 2 sur le score de 0 but à 3
- Inflige une amende de 99€ au GRPT DE ST MAURICE 2 et une amende de 99€ au FC FREVILLE BOUV.SIVOM 2

#### U13 D4 Poule J

Match N°25702682 :ST AUBIN FC 3/CMS OISSEL 4

La commission inflige une amende de 10€ au ST AUBIN FC 3 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence éducateur)

La commission inflige une amende de 10€ au CMS OISSEL 4 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

Match N°25702683 : AS LONDAISE 1/GD QUEVILLY FC 5

Constatant l'absence sur le terrain du GD QUEVILLY FC 5, la commission jugeant en 1<sup>er</sup> ressort :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au GD QUEVILLY FC 5 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier l' AS LONDAISE 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 99€ au GD QUEVILLY FC pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM

#### U13 D4 Poule O

Match N° 25702947 : SC OCTEVILLE SUR MER 4/AS STE ADRESSE BUT 2

Forfait déclaré de l'AS STE ADRESSE BUT

La commission jugeant en premier ressort :

- Donne match perdu à l'AS STE ADRESSE BUT sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier la JSF 2 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 66€ à l'AS STE ADRESSE BUT en application des droits de pénalité du DFSM

Match N°25702948 : US EPOUVILLE 2/RC HAVRAIS 4



- La commission inflige une amende de 10€ au RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant)

\*\*\*\*\*

### COUPE U18 DU DFSM

Match de ½ finale disputé le 20/05/2023

Match n° 2581496 : HAVRE CAUCRIAVILLE SPORT 21 / NEUVILLEAC 21  
HAVRE CAUCRIAVILLE SPORT 21 qualifié pour la finale.

Le président,



Denis OLIVIER

Le secrétaire,



Serge COLARD